

COMPTE RENDU
Séance du 19 JUILLET 2021

Le 19 juillet 2021, le conseil municipal de LE TABLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Bernadette BARRÉ-IDIER, maire.

Présents : BARRÉ-IDIER Bernadette, DOUSSAIN Christian, GISCARD Christophe, HENRY Isabelle, LEGRAND DE COSTER Vanessa, RAINEAU Erick, TROQUIER Hervé, TROQUIER Nathalie.

Absents excusés : AUDOUIN Danielle, DALBERA Renaud, FRANCHETEAU Virginie, GUERLAIS Élodie, HUNAUT Frédéric, JACQUET Hubert, PILLENIERE Annabelle

Secrétaire de séance : TROQUIER Nathalie

Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal en date du 21 juin 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 21 juin 2021.

Personnel, création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial à 17h50/35^{ème}

2021-07-35

Madame la Maire rappelle à l'assemblée : conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

L'adjoint administratif occupant le poste à 15h50/35ème va muter dans une autre collectivité. Afin d'assurer son remplacement et répondre aux besoins croissants de la collectivité au sein du service administratif, il convient donc de créer un emploi d'adjoint administratif territorial, à temps non complet soit 17h50/35^{ème} à compter du 1^{er} août 2021.

La Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial, emploi permanent à temps non complet à raison de 17H50/35^{ème} à compter du 1^{er} août 2021.

Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer l'emploi d'Adjoint administratif territorial, emploi permanent à temps non complet à raison de 17H30/35ème à compter du 1^{er} août 2021.

-D'autoriser la Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel afin d'assurer la continuité des services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Interventions Musique et Danse en milieu scolaire, année scolaire 2021-2022

2021-07-36

Madame la Maire rappelle que le Conseil Départemental a décidé de maintenir l'accompagnement organisationnel des interventions Musique et Danse pour l'année scolaire 2021-2022. L'OGEC a été sollicité et a répondu en date du 30 juin 2021 favorablement au partage du coût de ces interventions à hauteur de 50%. Il s'agit d'interventions en musique et danse pour les élèves de cycle 2 (CP-CE1-CE2) et de cycle 3 (CM1 et CM2) à raison de 8 séances d'une heure par classe.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,

- de maintenir les interventions « musique et danse » à l'école privée St Méline pour l'année scolaire 2021/2022,
- de participer financièrement au coût de ces interventions à hauteur de 50%,
- accepte la proposition de l'OGEC de l'école St Méline de participer financièrement au coût de ces interventions également à hauteur de 50%.

DEVIS

Suite à l'inspection sécurité incendie de la société SAFE, des blocs autonomes d'éclairage de sécurité en cas d'incendie sont à changer. Le devis de 428.93€HT correspond au remplacement de deux BAES à la Grange, d'un bloc de sécurité « ambiance » et d'un BAES dans la salle du conseil municipal. Après discussion, le conseil municipal valide le devis présenté par Monsieur Doussain Christian.

DIVERS

*Madame la maire lit le mail du SYDEV relatif au coût d'effacement des lignes téléphoniques pour le village du Châtelier. Le coût estimé pour l'effacement de l'ensemble des réseaux est d'environ 364 000€ avec une participation communale d'environ 240 000€. C'est bien évidemment trop onéreux, la commune ayant un budget annuel d'investissement qui avoisine les 500.000€. La fibre était normalement prévue pour 2022 dans les villages. La mairie fait régulièrement pression sur Orange pour que les engagements pris soient respectés. Un courrier sera adressé à Monsieur DUPONT Josselin, habitant au Châtelier qui avait fait la demande.

*Prochain conseil municipal le lundi 13 septembre 2021.

La séance est levée à 21H10.

La Maire,



La Secrétaire de séance,

